

Direction Générale des Services Départementaux

DGA Développement

Direction de l'attractivité territoriale

Service du développement de l'attractivité territoriale Section aménagement et logement Monsieur Michel ROSSI

Conseiller départemental Maire de Roquefort-les-Pins Mairie Place Antoine Merle 06330 ROQUEFORT-LES-PINS

SENSIBLE MAI AR Maire El us Archives Police CAB CDM Comm Quartiers Syndicat Admin. ASSOC.. Culture Enfance Environ. Gestion Onérat P. Enf. RH Social Amenag. Réseaux Techn.

Nice, le 28 NOV. 2023

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 19 octobre 2023, vous avez adressé, pour avis, au Conseil départemental des Alpes-Maritimes, la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Roquefort-les-Pins.

Dans le cadre de l'association des personnes publiques à l'évolution du PLU (article L.153-40 du code de l'urbanisme), le Conseil départemental émet un avis favorable et demande l'intégration de la remarque suivante :

Pour assurer la sécurité du collège César, une dérogation pourrait être intégrée au règlement de la zone UE10, au bénéfice des équipements publics d'intérêt collectif et services publics, afin de permettre la réalisation de clôtures de plus de 2,50 m.

Les services départementaux se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma parfaite considération.

Directrice de l'attractivité territoriale